

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

PRESTATIONS à titre d'exemple « Marché d'entretien et de nettoyage »

Travaux d'entretien à exécuter dans la résidence régulièrement, chaque jour du lundi au vendredi (présence de 8h à 12h)

- Lavage des 5 entrées d'immeubles,
- Essuyage des portes en verre et boîtes aux lettres,
- Nettoyage et balayage des abords côté rue,

1 fois par semaine :

- Aspiration des paliers et cabines d'ascenseurs
- Essuyage des portes palières et ascenseurs
- Lavage de conteneurs poubelles (le vendredi à la rentrée des poubelles)
- Arrosage des plantes dans les entrées

1 fois par mois :

- Balayage des voies de circulation dans les sous-sols (garages et couloirs de caves)
- Balayage des parkings
- Balayage et aspiration des escaliers de service)
- Sortie des poubelles (après 17h) : y compris les jours fériés :
 - Lundi** soir : tous les conteneurs
 - Jeudi** soir : uniquement les ordures ménagères (conteneurs marrons)
- Rentrée des poubelles : entre 8h et 9h (après le passage des éboueurs) :
 - Mardi** matin : tous les conteneurs
 - Vendredi** matin : uniquement les ordures ménagères (conteneurs marrons)
- Sortie et rentrée des poubelles les jours fériés.
- **Sortie des encombrants :**
 - 3ème mercredi** de chaque mois (le soir)

Ponctuellement, petit entretien :

- Réparation et remplacement des poignées de portes, ferme porte (groom),
- Débouchage des vide-ordures

Entretien des espaces verts (en saison) :

- Tonte de la pelouse (350m2 env.) et taille des arbustes (80m2 env.)
- Désherbage général, arrosage

A la demande en période hivernale :

- Déneigement et épandage de sel sur parkings, trottoirs, descentes de garages

Surveillance :

- Des éclairages et remplacement des ampoules et néons usagés dans l'ensemble de la résidence, y compris les cabines d'ascenseurs
- Des éclairages de sécurité sous/sols et escaliers, remplacement des ampoules et signalement en cas de panne.

Travail administratif : (maîtrise du français : savoir lire, écrire et compter)

Classement des feuilles d'attachement lors du passage des entreprises sous contrats annuels et interventions ponctuelles (extincteurs, grilles de parkings et garages, entretien des VMC, vide-ordures...)

BORDEREAU DE PRIX

Le présent devis concernant l'entretien de votre immeuble vous est proposé pour un montant forfaitaire mensuel de :

Prestation	2 381,25 € HT
TVA 20 %	466,73 €
Prestation TTC	2 847,98 €

Remarque :

Les ampoules et néons seront à facturer au prix coûtant ainsi que les grooms, serrures, poignées de portes, toutes autres petites fournitures, essence, tondeuse, téléphone et sels de déneigement.

CAHIER DES CLAUSES GENERALES

Le client mettra à disposition du prestataire dans les locaux de l'immeuble, un local technique fermant à clef, vaste et équipé pour recevoir le matériel et les produits de nettoyage. L'eau et l'électricité sont fournies par le client.

ASSURANCES

La Responsabilité civile de la S.A.R.L. CM MULTISERVICES est assurée par une police contractée près du Cabinet d'assurances AXA – 7 rue de Suresnes NANTERRE

DUREE DE LA CONVENTION

Nos contrats sont souscrits pour un (1) an à compter de la signature. Ils se renouvellent par tacite reconduction pour une durée identique et sont résiliables au gré de chaque partie avec préavis de trois (3) mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation immédiate du client, les trois mois qui suivent la résiliation seront dus.

PRIX

Les pris établis hors taxes comprennent sauf dispositions contraires, la fourniture du personnel, à la bonne exécution des travaux. L'eau froide et chaude, l'éclairage et l'électricité sont à la charge du client et sont mis à la disposition du prestataire sans autre facturation.

REGLEMENT DES FACTURES.

La facturation sera mensuelle.

Le paiement des factures se fera par chèque ou par virement bancaire à réception de celles-ci.

ENGAGEMENTS

La S.A.R.L. CM Multiservices est responsable de la dégradation du matériel causé par son personnel. Toute modification du présent marché fera l'objet d'un avenant écrit de la Sté XXXXXXXXXXXXXXXX et de la **S.A.R.L. CM Multiservices.**

REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, toutes difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché relèveront de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Versailles.

CLAUSE REVISION DES PRIX

Nos tarifs sont révisés annuellement au 1er Janvier.

Le jeu de l'indexation ne pourra en aucun cas entraîner une augmentation supérieure à 3 %.

ACCEPTATION DES CLAUSES CI-DESSUS MENTIONNEES

En cas d'accord, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent marché, paraphé sur chacun des feuillets, apposés du cachet de la société et signé ci-dessous.

Ce contrat, prend donc effet le : xx/xx/xxxx